



## Sommaire

p1/ Assemblée Générale CDOS 47

p2/ Nouveau dispositif

P2/ Projet d'accès au haut niveau

p2/ Gardez le contact

p3/ Service Civique

p4/BPJEPS APT

### Assemblée Générale CDOS 47

L'olympiade 2012/2016 s'est achevée avec les JO de Rio, ce qui signifie que notre prochaine Assemblée Générale sera électorale et nous permettra de basculer vers une nouvelle olympiade (2016/2020).

**C'est donc le 02 Mars 2017 que se tiendra notre Assemblée Générale.**

#### Participation aux votes :

- Seuls les comités à jour de leur cotisation 2016 peuvent prendre part aux votes et candidater au comité de direction du CDOS 47.
- Votre comité sera représenté par son président ou une personne de son comité de direction dûment mandatée à cet effet (pouvoir).

#### Conditions d'éligibilité, candidature au comité de direction du CDOS 47 (16 membres à élire) :

- Sont éligibles les personnes proposées par les organismes départementaux membres actifs du CDOS, à raison d'un seul candidat par groupement. Les membres sortants sont rééligibles.
- Tout candidat doit être majeur, licencié dans un organisme membre actif du CDOS et jouir de ses droits civiques.

**Comme indiqué par mail, nous vous rappelons que les comités doivent nous retourner les candidatures avant le 02 Février 2017.**

Pour toute information n'hésitez pas à nous contacter:

[lotetgaronne@franceolympique.com](mailto:lotetgaronne@franceolympique.com) / 05.53.48.32.50



---

## Nouveau dispositif (DSN)

---

### La Déclaration Sociale Nominative ! Soyez prêt !

La DSN concerne la réalisation des bulletins de paie de vos salariés. Elle repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie et sur des signalements d'événements.

La DSN sera obligatoire pour tous les employeurs à partir de janvier 2017.

Cette déclaration sociale va remplacer la plupart des formalités complexes et obligatoires qui devaient jusqu'à présent être réalisées périodiquement par les associations envers les organismes de protection sociale ou les administrations. En cas de non transmission de la DSN, des pénalités financières seront dues.

De plus, elle impliquera une réduction du nombre de déclarations à effectuer pour les entreprises. Elle permettra de simplifier les déclarations au rythme du cycle de paie.

---

## Projet d'accès au haut niveau

---

Le CDOS 47 désireux de développer le niveau sportif dans le département et d'accompagner les sportifs dans l'accès au sport de haut niveau, à décider de mettre en place une cellule permettant de réaliser des tests physiques qui mesureront les forces et faiblesses des athlètes sous différents aspects, (Tests physiques, etc...) et permettront aux éducateurs sportifs de la discipline d'adapter ensuite la préparation physique et les entraînements de leurs athlètes.

En étroite relation avec ses clubs, **le comité départemental pourra présenter la candidature de 1 à 6 jeunes sportifs âgés de 11 à 20 ans, présentant un fort potentiel et visant l'accès au sport de haut niveau.**

**Ces désignations se feront en accord avec les clubs et les éducateurs sportifs des clubs concernés.**

Une fois le ou les jeunes désignés, le comité départemental devra envoyer la ou les candidatures par mail au CDOS 47. Celles-ci devront répondre à différents critères d'éligibilité (niveau, nombre d'heures d'entraînement...).

**Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter !**

---

## Gardez le contact

---



**Cdos Lotetgaronne**



**[www.cdos47.org](http://www.cdos47.org)**

# Service civique



Le CDOS s'est lancé dans l'intermédiation de Service Civique voici quelques informations :

Le service Civique est un engagement volontaire ouvert à tous les jeunes de **16 à 25 ans, sans condition de diplôme**, c'est une mission de 6 à 12 mois pour un minimum de 24 h par semaine .

Une indemnité de 470.14 €\* nets/mois est versée directement au volontaire par l'Etat. La structure d'accueil verse une prestation mensuelle de 106.94 €\* correspondant aux frais d'alimentation et de transports.

Le CDOS a pour objectif de **faciliter les démarches administratives** et permettre à des associations sportives du département d'accueillir des volontaires sur des missions d'intérêt général. Cette solution d'intermédiation est une alternative à l'agrément direct que peut solliciter une association auprès des services de l'État.

## Quels types de missions pour une association sportive ?

**Ethique sportive** : Sensibiliser tous les acteurs du mouvement sportifs, etc...

**Sport et handicap** : Sensibiliser à la pratique sportive handi-valide, aider à la mise en place d'une rencontre pour les sportif(ive)s en situation de handicap, etc...

**Sport Santé** : Sensibiliser le public aux bienfaits du sport sur la santé, créer des animations sport santé et des événements, etc...

**Développement de la pratique sportive** : Créer et diffuser des outils de promotion de la pratique, mettre en place des événements sportifs multi-activités, etc...

**Sport et développement durable** : Sensibiliser aux gestes éco-responsables, repenser une manifestation ou le quotidien de l'association de manière responsable, etc ...

**4 comités/clubs ont déjà fait appel au CDOS 47**

**Pour plus d'informations :** [alexiscouturier@franceolympique.com](mailto:alexiscouturier@franceolympique.com)

**Tel: 05.53.48.32.50**

## Formation BPJEPS Activités Physiques pour Tous

Depuis le 22 Janvier 2016, le comité Départemental Olympique et Sportif est agréé **organisme de formation**. C'est donc par ce biais que le CDOS lance une formation BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Physiques pour Tous »

### **Quelques informations :**

Le BPJEPS APT (de niveau IV – niveau BAC) atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'animateur dans le champ de la spécialité Activités Physiques pour Tous.

Le titulaire du BPJEPS APT est un éducateur d'activités physiques et sportives, un éducateur pluridisciplinaire. Il exerce ses fonctions au sein de différentes structures :

- Dans les collectivités territoriales
- Dans le secteur associatif
- Dans des structures de vacances, des comités d'entreprise, des bases de loisirs
- Dans le milieu scolaire

La session 2017 débutera le 09 Janvier 2017 jusqu'au 08 décembre 2017, et se compose de 10 stagiaires.

Le CDOS étant agréé pour 5 ans, une nouvelle session verra le jour l'année prochaine.

### **Responsable BPJEPS APT : Alexis COUTURIER**

Maison des sports – 997-A, avenue du Dr Jean Bru – 47000 AGEN

Tél: 06.50.69.42.49 – Mail : [alexiscouturier@franceolympique.com](mailto:alexiscouturier@franceolympique.com)

---

*Le Président, les membres du comité directeur  
et les salariés du CDOS 47 vous souhaitent  
de joyeuses fêtes*

